



117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Entente Avirons – Saint Leu
Mr Jean Pierre GRONDIN
AVIRONS BASKET CLUB
5 Chemin du Cap
97425 - AVIRONS
avironsbasketclub@gmail.com

Paris, le 08 octobre 2020

Nos réf : 2020/D/4/PDS/PCO/SAA/2302
Objet : Création Entente Outre-mer

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, la décision adoptée par la Commission Fédérale Démarche Clubs, lors de sa consultation à distance entre le 30 septembre et le 3 octobre 2020.

Vu les Règlements Généraux de la FFBB et notamment les articles 327 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la Ligue Régionale en date du 30 septembre 2020 ;

Vu la demande adressée au service Territoires le 30 septembre 2020 ;

Après étude des pièces composant le dossier et transmis à la Commission Fédérale Démarche Clubs à savoir :

- La convention de coopération entre les clubs ;
- Le projet de développement des clubs.

Constatant ce qui suit :

La Commission Fédérale Démarche Clubs s'est vue soumettre une demande de validation de l'**Entente Avirons – Saint Leu**, au sein de laquelle les clubs REU0974005 - AVIRONS BASKET CLUB et REU0974039 - BC SAINT LEU entendent collaborer pour leur équipe U15F évoluant en championnat départemental de la réunion.

Les éléments transmis sont en adéquation avec les règlements établis par la FFBB.

La Commission Fédérale Outre-mer et Corse a émis un avis favorable.

PAR CES MOTIFS : La Commission Fédérale Démarche Clubs décide de :



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

- Valider l'entente Avirons – Saint Leu, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Elle est composée des clubs suivants :

- REU0974005 - AVIRONS BASKET CLUB
- REU0974039 - BC SAINT LEU

Elle concerne les équipes suivantes : U15F évoluant en championnat départemental de la Réunion.

- Elle est gérée par REU0974005 - AVIRONS BASKET CLUB

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations sportives les meilleures.

Pierre DEPETRIS
Président de la Commission Fédérale Démarche Clubs

Mmes Anne-Marie ANTOINE, Béatrice HEINRICH, Mrs Loïc BOURSERIE, Christian CUENOT, Pierre DEPETRIS, Bernard FOURNIER, Michel GILBERT, Bruno MARITON et Didier TAFFINEAU ont pris part aux délibérations.

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel de la FFBB dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 924.3 des Règlements Généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagnée d'un droit d'appel d'un montant de 375 €.

Copie : Ligue Régionale de la Réunion
REU0974005 - AVIRONS BASKET CLUB
REU0974039 - BC SAINT LEU
Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Catherine GISCOU Vice-présidente Délégation Clubs,
Jeunesse & Territoires
Sébastien DIOT Directeur du Pôle Clubs, Jeunesse et
Territoires

Siret 784 405 862 00052
Code NAF / APE 926 C
N° TVA Intercommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971